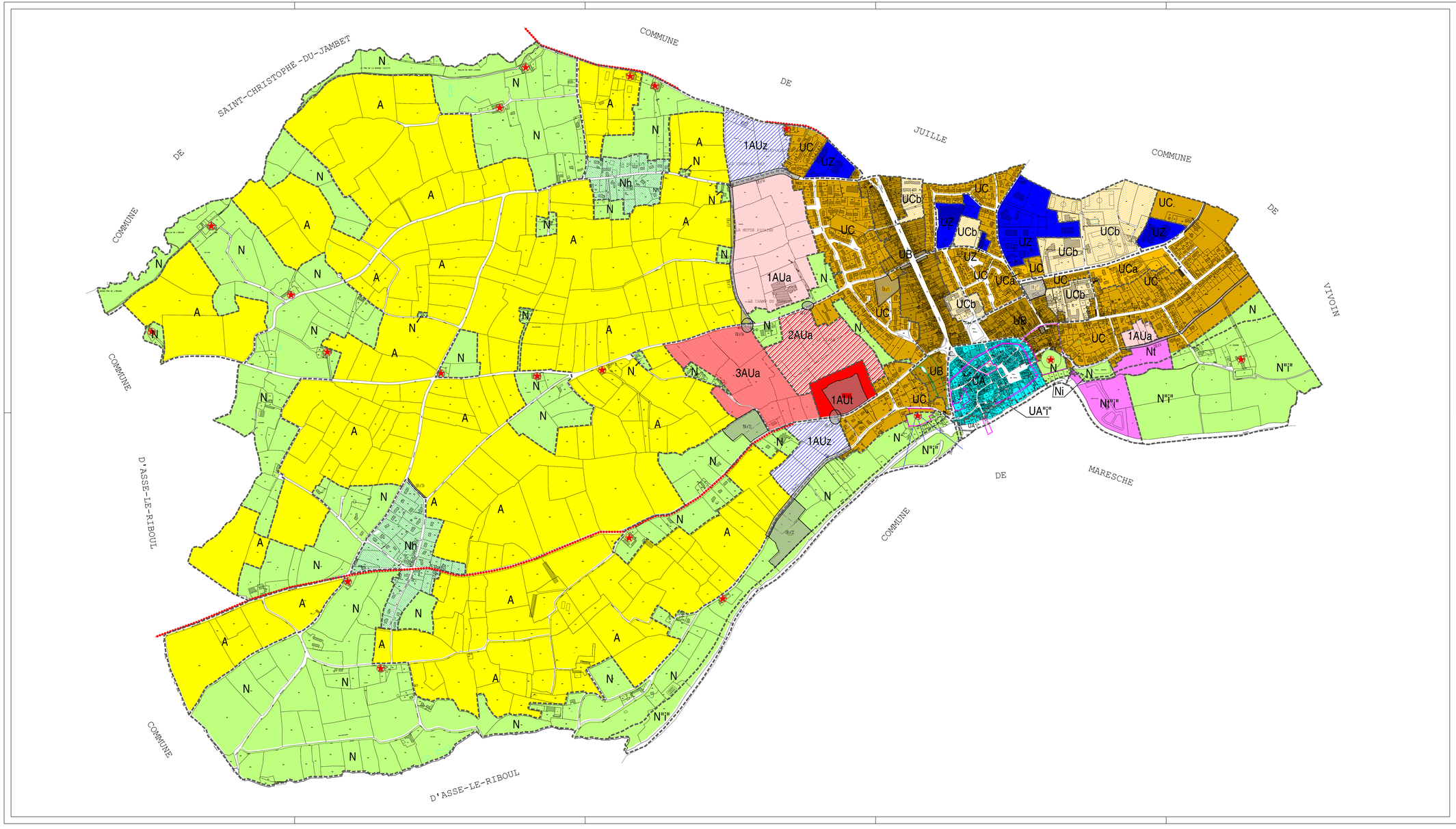


Beaumont sur Sarthe

Département de la Sarthe
Beaumont-sur-Sarthe

**Modification du Plan Local d'Urbanisme**

# Documents graphiques

Pièce n°3-b-3
Commune

Dossier : 130016
Date : 2019
Echelle : 1/ 5000 ème
Indice : 0

sce ateliersup+
4 rue Vivienne – CS 26220
44002 NANTES CEDEX 2
Tél : 02 51 17 29 20
Fax : 02 51 17 29 00

## Légende

Note : Les voies principales sont bleues ou bleu pour une meilleure lisibilité.
Les bleus des voies sont maintenues par le contour en jaunâtre.

### Zone

*Y pour les secteurs concernés le PPRI de vallée de la Sarthe s'applique*

- UA - zone patrimoniale
- UB - terrains des extensions récentes
- UC - terrains des bâtissements récents
- UCa - terrains réservés aux hypothèses sociales
- UCb - terrains réservés aux équipements publics, sociaux, sportifs
- Uz - terrains d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de dépôt
- 1AUz - zone d'urbanisation réservée pour l'implantation d'activités industrielles, d'activités et de provisions et d'équipements publics
- 1AUa - zone d'urbanisation mixte pour l'implantation d'activités sociales, d'habitations et d'équipements publics
- 1AUz - zone d'urbanisation réservée pour l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de dépôts
- 1AUa - zone d'urbanisation future à mixte sans réserve pour l'implantation d'habitations, résidentielles, d'activités et de commerces de proximité, et d'équipements publics
- 1AUa - zone d'urbanisation future à mixte sans réserve pour l'implantation d'habitations résidentielles, d'activités et de commerces de proximité, et d'équipements publics
- A - zone agricole
- N - terrains naturels
- Nh - densification de hameaux
- Nt - zone réservée pour l'implantation d'activités touristiques

### Prescriptions d'urbanisme, d'architecture, et de protection paysagère

Autres

- Élément de patrimoine bâti de caractère à protéger ou à mettre en valeur (art. L.123.1.7 et L.123.1.8 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble urbain de caractère à protéger (art. L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de patrimoine naturel ou de paysage à protéger ou à mettre en valeur (art. L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme) Voir à présenter : *ordre d'environnementalité*

Vestiges archéologiques

### Protections et prescriptions diverses

Aux secteurs sur lequel la création d'accès nouveaux est interdite hors agglomération

Emplacement réservé pour voirie. (Voirie nouvelle et élargissement de voirie et équipements publics (art. L.123.du Code de l'Urbanisme)

Tous les Emplacements Réservés sont au seul bénéfice de la Commune de Beaumont-sur-Sarthe

| N° | Définition |
|---|---|
| 01 | Aménagement - Equipement public |
| 04 | Création d'un cheminement piéton - Voirie |
| 05 | Création d'un cheminement piéton - Voirie |
| 06 | Elargissement de voirie |
| 07 | Création d'un équipement public - Aménagement |
| 08 | Aménagement d'une place |
| 09 | Elargissement de voirie |
| 10 | Elargissement de voirie |
| 11 | Elargissement de voirie |
| 12 | Elargissement de voirie |
| 14 | Création de voirie |
| 15 | Création et élargissement de voirie |
| 16 | Aménagement d'un carrefour |
| 17 | Aménagement d'un carrefour |
| 19 | Aménagement et création d'une place publique |
| 20 | Aménagement d'un carrefour |
| 21 | Création d'un parking avec aménagement de l'accès |
| 22 | Espace Technique de Revalorisation des matériaux et de stockage des déchets |
| 23 | Elargissement de voirie |
| 26 | Elargissement d'un chemin "secteur Les Noaux" |